



Bulletin Officiel

N° 3923 Mardi 23 Août 2011

— 16^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA
PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2011 2

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE 3

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

Emprunt subordonné Amen Bank 2011-1 4-6

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA - 7

COURBE DES TAUX

8

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

9-10

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2011

BANQUE DE TUNISIE – BT -

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2011

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS - SIMPAR -

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2011

- SICAV SECURITY

- MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2011**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2011** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes les concernant, et ce, **au plus tard le 31 août 2011**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

AVIS DES SOCIETES**AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE****SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE**

Siège Social : 37, Rue des Entrepreneurs, ZI Charguia II, Ariana Aéroport -2035- ARIANA-

La Société Air Liquide Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 9 juin 2011 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **2.168.625 dinars** pour le porter de **23.855.025 dinars à 26.023.650 dinars** par l'émission de **86.745 actions nouvelles gratuites** de nominal **25 dinars chacune**, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour onze (11) actions anciennes**, et ce par incorporation de :

- **1.990.000 dinars** à prélever sur les réserves pour réinvestissements exonérés ;
- **178.625 dinars** à prélever sur les autres réserves.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

La Société Air Liquide Tunisie procédera à l'acquisition et l'annulation de **six (6) droits d'attribution**, et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits d'attribution sus mentionnée.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2011**.

Cotation en bourse :

-Les actions anciennes Air Liquide Tunisie seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **5 septembre 2011**.

-Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **5 septembre 2011** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, et ce, dès leur création.

-Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **5 septembre 2011**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **5 septembre 2011**.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREAMCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

« Emprunt subordonné Amen Bank 2011-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Amen Bank tenue le 14/06/2011 a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 200 millions de dinars et a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités pratiques des émissions.

Le Conseil d'Administration réuni en date du 28/07/2011 a décidé de lancer un premier emprunt obligataire de 50 millions de dinars d'une durée de 10 ans à deux taux d'émission au choix du souscripteur : un taux fixe de 6,10% brut l'an et /ou un taux d'intérêt variable de TMM + 1 % brut l'an.

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt Subordonné Amen Bank 2011-1 »

Montant : 50.000.000 dinars divisés en 500.000 obligations subordonnées, de nominal 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Formes des titres : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt subordonné seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 100 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.
- **Taux fixe :** 6,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet qui est égale à 4,5858%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,5858%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 6,10% l'an pour le présent emprunt subordonné.

Durée totale : Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de 10 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de 5,5 ans pour le présent emprunt subordonné.

- Suite -

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **4,652 années**.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt obligatoire subordonné seront ouvertes le **26/08/2011** aux guichets d'Amen Bank (siège social et agences).

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis au plus tard le **26/09/2011**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des obligations subordonnées émises. Au cas où le présent emprunt obligatoire subordonné n'est pas clôturé à la date limite du 26/09/2011, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **26/10/2011**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au 26/10/2011, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 26/09/2011, seront décomptés payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au **26/09/2011**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 10 dinars par obligation subordonnée, soit le un dixième (1/10) de la valeur nominale. L'emprunt subordonné sera amorti en totalité le **26/09/2021**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 septembre** de chaque année auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Le premier paiement des intérêts et le premier remboursement du capital de l'emprunt auront lieu le **26/09/2012**.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligatoire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/08/2011** aux guichets Amen Bank, siège social et agences.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations subordonnées « Emprunt Subordonné Amen Bank 2011- » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligatoire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

Notation : Le présent emprunt obligatoire subordonné n'est pas noté.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligatoire subordonné, Amen Bank s'engage à demander l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligatoire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : Amen Bank s'engage dès la clôture de l'emprunt obligatoire subordonné « Emprunt Subordonné Amen Bank 2011-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

- Suite -

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable: les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles de 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis I.

Rang de créance : En cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence AMEN BANK 2011 » enregistré auprès du CMF en date du 12 août 2011 sous le N° 11-003.

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence sus-sé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant.

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 11-750 en date du 12 août 2011, du document de référence « AMEN BANK 2011 » enregistré par le CMF en date du 12 août 2011 sous le N° 11-003, des états financiers intermédiaires de AMEN BANK arrêtés au 30 juin 2011 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2011 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre de l'exercice 2011 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2011.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Amen Bank, Av Mohamed V- 1002 Tunis- et sur les sites Internet du CMF : www.cmf.org.tn et d'Amen Bank www.amenbank.com.tn.

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2011 et les indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2011 d'Amen Bank seront publiés dans le bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETESAssemblées Générales**BANQUE NATIONALE AGRICOLE**

Siège Social : Rue Hedi Nourira Tunis

La Banque Nationale Agricole convoque tous les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi **24 août 2011** à 22 h à l'hôtel Sheraton à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la BNA, sur l'activité du Groupe BNA et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2010.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la BNA et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2010, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 telle que modifiée par le loi n° 2006-19.
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2010 et quitus aux membres du Conseil d'Administration.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2010.
5. Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.
6. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration.
7. Cooptation d'un administrateur.

Tous les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou s'y faire représenter au moyen d'un pouvoir (dont l'imprimé est disponible à la Direction Centrale des Affaires Juridiques & des Garanties) à déposer, dûment signé, cinq jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque, ou à présenter le jour de l'Assemblée.

Il est à rappeler que conformément à l'article 40 des statuts, seuls les actionnaires propriétaires d'au moins dix actions sont habilités à assister à l'Assemblée sur simple justification de leur identité et que les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au Siège Social de la Banque, Rue Hedi Nourira Tunis (Direction Centrale des Affaires Juridiques & des Garanties) durant le délai légal.

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

AVIS

COURBE DES TAUX DU 23 AOUT 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,309%		
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012		4,508%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,525%	1 007,395
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012		4,538%	
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		4,567%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		4,604%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012	4,678%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	5,170%		997,079
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,354%	1 014,353
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,513%	1 047,019
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,586%	1 068,621
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,771%	1 036,989
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	6,111%		966,010
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		6,121%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		6,133%	1 029,220
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,156%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,160%	960,392
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,212%	1 051,841
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,216%		951,614

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	135,352	138,019	138,031		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	11,838	12,105	12,106		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,214	1,238	1,239		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	32,630	33,413	33,416		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	44,802	45,773	45,777		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	28/03/08	163,775	154,465	154,913		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS GESTION	28/03/08	669,080	537,233	541,073		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,431	124,182	124,612		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,841	123,402	123,669		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,956	112,621	112,784		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,164	110,569	110,767		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,195	90,512	90,685		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	165,054	151,765	151,695		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,368	95,932	96,401		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	-	100,987	100,983		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 279,506	1 257,779	1 264,553		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 218,986	2 160,889	2 161,263		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,368	105,829	105,871		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	122,479	108,737	109,630		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,906	117,295	117,831		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 153,132	1 157,426	1 157,173		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	129,272	117,353	118,972		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,956	14,004	14,171		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 844,815	5 660,786	5 686,514		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 613,950	6 580,902	6 599,963		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,293	2,111	2,121		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,846	1,771	1,780		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,162	1,037	1,049		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	108,201	106,541	106,552
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	23/03/11	3,758	104,529	103,066	103,078
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/03/11	3,741	105,198	103,879	103,890
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,030	101,783	101,813
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,814	101,977	101,988
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,102	106,061	106,076
35	PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,928	102,472	102,483
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/04/11	3,925	103,973	102,592	102,604
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	18/04/11	3,882	104,106	102,742	102,755
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,976	104,363	104,378
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,920	101,324	101,336
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/11	4,067	104,302	102,811	102,822
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	104,065	102,738	102,748
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,546	105,320	105,330
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	11/04/11	3,798	106,200	104,621	104,632
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,642	101,881	101,890
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	27/04/11	3,597	102,948	101,619	101,629
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,540	102,995	103,010
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,457	101,062	101,073
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	106,156	102,107	102,119

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	104,166	102,730	102,739
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,745	101,256	101,267
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	05/05/11	3,774	104,552	103,010	103,019
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,763	103,552	103,561
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,001	100,850	100,860
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,536	10,397	10,398
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	104,067	102,352	102,361
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	101,513	101,526
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	102,112	100,277	100,342
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,602	74,926	75,371
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	155,524	141,288	141,523
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 553,686	1 396,883	1 400,451
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	18/04/11	2,720	112,581	111,225	111,267
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	18/04/11	1,563	116,359	113,033	113,102
63	SICAV BNA	BNA CAPITAL	08/12/93	09/05/11	0,755	95,575	85,843	86,134
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/11	0,375	16,523	15,982	16,000
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/04/11	4,334	277,442	257,729	258,276
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	51,249	44,820	44,851
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 257,144	2 159,363	2 167,281
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	78,987	75,857	75,988
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,113	56,437	56,551
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	103,331	99,225	99,468
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	113,779	107,911	108,154
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	110,018	98,921	99,072
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,692	11,607	11,617
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,686	12,552	12,578
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	0,030	16,636	16,843	16,939
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	17,197	16,590	16,708
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,356	11,406	11,434
78	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAL	03/04/07	04/07/11	1,681	131,919	123,004	123,006
79	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAL	03/04/07	04/07/11	1,058	127,744	122,463	122,484
80	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	-	10,115	10,168
81	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	128,457	111,375	111,900
82	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	20,621	19,025	19,119
83	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	-	99,976	100,230
84	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	-	100,849	101,180
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
85	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	102,358	97,836	97,922
86	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	-	103,764	103,782
87	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	18/04/11	3,064	150,176	136,030	137,271
88	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,417	9,930	9,994
89	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	123,909	110,741	111,309
90	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	117,002	111,325	111,721
91	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	100,782	101,352
92	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	100,195	101,003
93	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	184,646	182,110	185,002
94	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	162,241	162,112	164,061
95	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	140,166	140,646	141,520
96	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	10 740,784	9 944,355	10 085,284
97	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	192,968	190,326	194,391
98	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	109,114	127,273	128,577
99	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 439,547	1 372,088	1 393,889
100	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	-	103,544	103,622
101	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	107,049	95,679	95,271
102	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	107,735	107,879	110,007
103	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 395,971	9 856,672	9 924,869

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**BANQUE DE TUNISIE -BT-**

Siège social : 2, rue du Turquie 1001 Tunis

La Banque de Tunisie publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au **30 juin 2011**. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, F.M.B.Z- KPMG TUNISIE (Moncef Boussanouga Zammouri) et FINOR (Fayçal Derbel).



BANQUE DE TUNISIE
BILAN
 SITUATION ARRETEE AU 30 Juin 2011

(unité = 1000DT)

ACTIF	Rubriques	Notes	juin-2011	juin-2010	déc-2010
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	34 740	118 170	38 968
AC2	Créances sur les étab Bancaires et Financiers	3.2	82 534	168 643	208 211
AC3	Créances sur la clientèle	3.3	2 696 454	2 324 200	2 610 177
AC4	Portefeuille-titres commercial	3.4	81 066	31 932	31 708
AC5	Portefeuille d'investissement	3.5	202 123	173 142	188 288
AC6	Valeurs immobilisées	3.6	42 616	43 644	44 464
AC7	Autres actifs	3.7	14 749	13 075	20 592
TOTAL ACTIF			3 154 282	2 872 806	3 142 408

PASSIF	Rubriques	Notes	juin-2011	juin-2010	déc-2010
PA1	BCT		0	0	0
PA2	Dépôts et avoirs des étab Bancaires et Financiers	4.1	178 992	54 136	59 791
PA3	Dépôts de la clientèle	4.2	2 311 236	2 159 112	2 419 440
PA4	Emprunts et ressources spéciales	4.3	92 367	116 783	103 944
PA5	Autres passifs	4.4	93 001	95 172	91 484
TOTAL PASSIF			2 675 596	2 425 203	2 674 659

CAPITAUX PROPRES	Notes	juin-2011	juin-2010	déc-2010	
CP1	Capital social	5.1	112 500	112 500	112 500
CP2	Réserves	5.2	278 054	249 227	249 227
CP3	Autres capitaux propres		49 277	49 277	49 277
CP5	Report à nouveau		918	1 044	1 044
CP6	Bénéfice de l'exercice		37 937	35 555	55 701
TOTAL CAPITAUX PROPRES			478 686	447 603	467 749
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			3 154 282	2 872 806	3 142 408



BANQUE DE TUNISIE

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

SITUATION ARRETEE AU 30 Juin 2011

(unité = 1000DT)

HORS BILAN	Notes	juin-2011	juin-2010	déc-2010
Passifs éventuels	6.1	316 449	357 081	345 443
HB1 Cautions, avals et autres garanties données		218 652	210 176	214 617
HB2 Crédits documentaires		97 797	146 905	130 826
Engagements donnés		879 191	360 364	643 437
HB4 Engagements de financement donnés	6.2	876 798	359 562	640 466
HB5 Engagements sur titres		2 393	802	2 971
Engagements reçus		1 366 547	1 184 050	1 382 238
HB6 Engagements de financement reçus		79 000	79 000	79 000
HB7 Garanties reçues	6.3	1 287 547	1 105 050	1 303 238



BANQUE DE TUNISIE

ETAT DE RESULTAT

AU 30 Juin 2011

(Unité = en 1000 DT)

Rubriques	Notes	juin-11	juin-10	déc.-10
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>				
Intérêts et revenus assimilés	7.1	89 817	74 472	164 450
Commissions (en produits)	7.2	16 730	16 397	33 052
Gains sur portef-titres commercial et opérations financières	7.3	6 071	5 050	10 458
Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	9 967	9 774	10 118
<u>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>122 585</u>	<u>105 693</u>	<u>218 078</u>
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>				
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	43 118	29 741	69 270
Commissions encourues		509	490	1 035
<u>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>43 627</u>	<u>30 231</u>	<u>70 305</u>
<u>PRODUIT NET BANCAIRE</u>		<u>78 958</u>	<u>75 462</u>	<u>147 773</u>
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passif	7.6	13 181	10 645	38 760
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur portefeuille invest	7.7	0	-773	759
Autres produits d'exploitation		271	220	515
Frais de personnel		13 213	12 443	25 445
Charges générales d'exploitation		4 639	4 861	10 870
Dotations aux amortissements sur immobilisations		3 103	2 858	5 992
<u>RESULTAT D'EXPLOIATION</u>		<u>45 093</u>	<u>45 648</u>	<u>66 462</u>
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		-156	70	318
Impôt sur les bénéfices		7 000	10 163	11 079
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>		<u>37 937</u>	<u>35 555</u>	<u>55 701</u>



BANQUE DE TUNISIE

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Période du 01/01/2011 au 30/06/2011
(en milliers de Dinars)

	Notes	juin-11	juin-10	déc.-10
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés	8.1	107 752	95 927	207 980
Charges d'exploitation bancaire décaissées	8.2	-44 959	-30 335	-66 106
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		8 857	-31 295	-31 018
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-86 051	-210 832	-525 313
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		-107 052	267 660	523 512
Titres de placement		-69 899	0	0
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-26 788	-19 830	-34 554
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-28 298	-12 610	-18 247
Impôt sur les bénéfices		-456	-11 729	-21 716
<u>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>		<u>-246 894</u>	<u>46 956</u>	<u>34 538</u>
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		7 647	5 012	10 175
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-11 514	-1 500	-22 997
Acquisition/ cession sur immobilisations		-1 231	-4 389	-8 204
<u>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>		<u>-5 098</u>	<u>-877</u>	<u>-21 026</u>
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>				
Emission d'actions		0	0	0
Emissions d'emprunts		0	0	0
Remboursements d'emprunts		0	0	0
Augmentation/diminution ressources spéciales		-11 397	-12 037	-24 700
Dividendes versés	8.3	0	-32 625	-32 625
<u>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>		<u>-11 397</u>	<u>-44 662</u>	<u>-57 325</u>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-263 389	1 417	-43 813
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		185 577	229 390	229 390
<u>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</u>		<u>-77 812</u>	<u>230 807</u>	<u>185 577</u>



BANQUE DE TUNISIE

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30 JUIN 2011



1 – PRESENTATION DE LA BANQUE :

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 112.500.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

La Banque de Tunisie est une banque de dépôt privée. Son capital social est divisé en 112 500 000 actions de 1 DT chacune.

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 30 Juin 2011 ont été établis conformément:

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

2.1 Constatation des créances douteuses et évaluation des provisions :

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991.

2.1.1 La classification des créances :

- (i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.

(ii) Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.

(iii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les actifs compromis (Classes 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

2.1.2 Les provisions :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93-23.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

<i>Classe</i>	<i>Taux de provision</i>
<i>0 et 1</i>	<i>0%</i>
<i>2</i>	<i>20%</i>
<i>3</i>	<i>50%</i>
<i>4 et 5</i>	<i>100%</i>

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

2.1.3 La constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au prorata-temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4, définies dans le paragraphe précédent, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

2.2 Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement :

Les éléments détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement, ne figurent pas dans les états financiers. La banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont annulés pour le besoin de la présentation des états financiers.

2.3 Le Portefeuille-titres :

2.3.1 Composition du portefeuille-titres :

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend:

- a) **Titres de transaction** : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention et par leur liquidité.
- b) **Titres de placement** : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

2.3.2 Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté :

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.



A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
 -
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3 La comptabilisation des intérêts sur titres :

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

2.4 Les règles de conversion des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de juin 2011. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30-06-2011.

2.5 Les immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

Valeurs immobilisées	30 juin 2011	31/12/2010
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14,29%	14,29%
Logiciels informatiques	33,33%	33,33%

2.6 Impôts sur les bénéfices :

L'impôt sur les bénéfices été déterminé de manière estimative tenant compte des prévisions de Décembre 2011.

2.7 Constatations des opérations de leasing

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est l'approche économique qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la Banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

Les loyers encaissés par la Banque sur ces opérations de leasing sont constatés dans ses livres comptables comme suit : le principal vient en déduction du montant du crédit leasing accordé à la clientèle et les intérêts sont constatés dans les produits de la Banque.

3- NOTES RELATIVES AU BILAN - ACTIFS :

3.1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Banque Centrale de Tunisie	10 069	99 222	20 864
Caisse dinars	21 241	17 358	16 004
Compte courant postal	56	58	<8>
Traveller's Chèques	54	42	36
Monnaies et matières	3 320	1 490	2 072
	<u>34 740</u>	<u>118 170</u>	<u>38 968</u>

3.2 Créances sur les établissements bancaires et financiers :

Ce poste comprend les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires ainsi que les créances sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring.

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	-	75 000	122 000
Prêts aux organismes financiers spécialisés	6 301	9 589	8 445
Correspondants étrangers	4 819	4 918	3 446
Placements en devises	71 186	78 216	73 830
Banques et correspondants en Dinars convertibles	-	-	4
Intérêts réescompte prêts sur marché monétaire	165	122	339
Intérêts réescompte Prêts aux organismes fin. spécialisés	63	798	147
	<u>82 534</u>	<u>168 643</u>	<u>208 211</u>

3.3 Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle sont analysées comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes ordinaires débiteurs	297 167 (1)	243 418	213 864
Portefeuille escompte ordinaire	2 198 196	1 867 432	2 161 509
Crédits au personnel	32 221	22 582	24 304
Créances sur crédit bail	10 023	10 615	10 601
Autres crédits à la clientèle	33 115 (3)	10 670	65 529
Crédits sur ressources spéciales	87 298 (2)	118 598	99 678
Créances classées sur ressources ordinaires	163 075	138 552	149 311
Créances classées sur ressources spéciales	6 635	3 520	6 489
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	23 476	21 257	21 210
Total brut	<u>2 851 206</u>	<u>2 436 644</u>	<u>2 752 495</u>
Agios réservés comptabilisés	<4 870>	< 2 156 >	<2 436>
Provisions pour crédits à la clientèle	<149 882> (4)	< 110 288 >	<139 882>
Total net	<u><u>2 696 454</u></u>	<u><u>2 324 200</u></u>	<u><u>2 610 177</u></u>

(1) Comptes débiteurs de la clientèle :

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (Clients classés 0 et 1).

(2) Crédits sur ressources spéciales :

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure, affectés à des opérations de financement spécifiques.

(3) Autres crédits à la clientèle :

Le solde de cette rubrique est détaillé comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	23 410	8 388	65 273
Impayés à 1 ^{ère} et 2 ^{ème} présentation ou chez l'huissier	9 705	2 282	256
	<u>33 115</u>	<u>10 670</u>	<u>65 529</u>

(4) Provisions sur crédits à la clientèle :

La variation des provisions sur créances douteuses s'analyse comme suit :

Provisions au 31 Décembre 2010	139 882
Dotations et reprise Juin 2011	10 000
Solde des provisions sur créances au bilan au 30 Juin 2011	<u><u>149 882</u></u>

3.4 Portefeuille-titres commercial :

Le portefeuille-titres commercial s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Titres de placement	69 899	(*) 31 032	(*) 31 031
Titres de transaction	7 718	0	0
Créances rattachées	3 449	900	677
	<u>81 066</u>	<u>31 932</u>	<u>31 708</u>

(*) Retraité pour les besoins de la comparabilité

3.5 Portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Titres de participation libérés	161 621	154 501	152 493
Titres d'investissement	4 008	5 930	3 967
Obligations	5 998	3 342	4 502
Fonds Gérés par des sicars	32 487	7 500	31 637
Créances rattachées au portefeuille titres d'investissement	2 469	4 968	149
Total brut	<u>206 583</u>	<u>176 241</u>	<u>192 748</u>
Provisions pour dépréciations de titres	<4 460>	< 3 099 >	<4 460>
Total net	<u>202 123</u>	<u>173 142</u>	<u>188 288</u>

3.6 Valeurs immobilisées :

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Valeurs brutes en début d'exercice	113 487	105 658	105 658
Acquisitions	1 255	4 466	9 490
Cessions et régularisations	<126>	<128>	<1 661>
Valeurs brutes en fin d'exercice	<u>114 616</u>	<u>109 996</u>	<u>113 487</u>
Amortissements	<72 000>	< 66 352 >	<69 023>
Valeurs nettes en fin d'exercice	<u>42 616</u>	<u>43 644</u>	<u>44 464</u>

3.7 Autres actifs :

Cette rubrique se détaille ainsi :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes de régularisation	6 919 (1)	6 590	7 306
Siège, succursales et agences	869	1 438	972
Débiteurs divers	6 961	5 047	12 314
	<u>14 749</u>	<u>13 075</u>	<u>20 592</u>

(1) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Compensation reçue	2 274	1 720	3 048
Agios, débits à régulariser et divers	5 078	5 786	4 766
Compte d'ajustement devises	<433>	<916>	<508>
	<u>6 919</u>	<u>6 590</u>	<u>7 306</u>

4- NOTES RELATIVES AU BILAN – PASSIFS :

4.1 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	169 218	49 306	46 354
Banques et correspondants étrangers	6 002	2 833	10 191
Organismes financiers spécialisés	3 654	1 927	3 113
Dettes rattachées	118	65	133
Banques et correspondants dinars	-	5	-
	<u>178 992</u>	<u>54 136</u>	<u>59 791</u>

4.2 Dépôts de la clientèle :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes à vue	733 880	665 784	668 878
Comptes d'épargne	552 826 (1)	501 742	551 586
Comptes à terme et bons de caisse	767 764	761 037	927 101
Certificats de dépôts	179 000	173 000	202 500
Autres sommes dues à la clientèle	58 770	41 878	49 227
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	18 996	15 671	20 148
	<u>2 311 236</u>	<u>2 159 112</u>	<u>2 419 440</u>

(1) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes spéciaux d'épargne	533 688 (i)	481 260	531 928
Compte épargne logement	17 371	18 916	18 014
Compte épargne horizon	1 219	1 333	1 262
Comptes d'épargne investissement	58 (ii)	62	58
Comptes d'épargne actions	285	127	189
Comptes d'épargne avenir	205	44	135
	<u>552 826</u>	<u>501 742</u>	<u>551 586</u>

(i) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts par les personnes physiques.

(ii) Les comptes d'épargne investissement sont ouverts conformément à la législation fiscale en vigueur pour la promotion de l'investissement.

4.3 Emprunts et ressources spéciales :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Ressources extérieures	87 540	112 088	99 458
Ressources budgétaires	3 473	2 985	2 952
Charges rattachées aux emprunts et ressources spéciales	1 354	1 710	1 534
	<u>92 367</u>	<u>116 783</u>	<u>103 944</u>

4.4 Autres passifs :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes de régularisation	60 362 (i)	51 891	60 891
Créditeurs divers	11 802	18 658	7 693
Provisions	20 837 (ii)	24 623	22 900
	<u>93 001</u>	<u>95 172</u>	<u>91 484</u>

(i) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Compensation à régler	51 357	42 487	50 720
Agios, Crédits à régulariser et divers	9 005	9 404	10 171
	<u>60 362</u>	<u>51 891</u>	<u>60 891</u>

(ii) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Provisions pour risques et charges	8 209	8 730	8 209
Provisions pour congés payés	1 433	1 621	1 433
Provisions pour créances hors bilan	7 688	7 672	7 688
Provisions pour prime d'intéressement	3 507	6 600	5 570
	<u>20 837</u>	<u>24 623</u>	<u>22 900</u>

5 NOTES RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres se présente comme suit :

	<u>31-déc.-10</u>	<u>Affectation du résultat (1)</u>	<u>Autres Variations (2)</u>	<u>30-juin.-11</u>
Capital	112 500			112 500
Réserves et report à nouveau	299 548	28 701		328 249
Réserve légale	10 861	389		11 250
Réserve de prévoyance	207 409	1 000	2 253	210 662
Réserve à régime spécial	27 457	1 777	<2 253>	26 981
Réserve /réinvestissement exonéré	3 500	25 661		29 161
Report à nouveau	1 044	<126>		918
Autres capitaux propres	49 277			49 277
Dividendes distribués	-	27 000		-
Résultat de la période	55 701	< 55 701>		37 937
Situation nette	467 749			478 686

- (1) Le résultat de l'exercice 2010 a été affecté conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Juin 2011.
- (2) Réaffectation de la réserve à régime spéciale pour plus value de cession d'action exonérée en réserves de prévoyance.

6. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN :**6.1 Passifs éventuels**

La Banque de Tunisie a signé une convention de garantie avec PROPARCO garantissant conjointement et à parts égales les porteurs des parts du fonds commun de placement « FCP CAPITALISATION ET GARANTIES » pour une valeur minimale de vente à la date de liquidation du FCP fixée au 03/04/2017.

Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Ouverture de crédits documentaires	93 558	129 216	122 377
Engagements en faveur des banques installées à l'étranger	4 239	17 689	8 449
	<u>97 797</u>	<u>146 905</u>	<u>130 826</u>

6.2 Engagements de financement donnés :

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Crédits notifiés et non utilisés	128 232	237 821	220 927
Engagements en faveur des banques résidentes	748 566	121 741	419 539
	<u>876 798</u>	<u>359 562</u>	<u>640 466</u>

6.3 Garanties reçues :

La valeur des garanties reçues de la clientèle présentée en hors bilan s'élève au 30/06/2011 à 1.287.547 mille dinars. Elle est déterminée comme suit :

- ✓ Seules les garanties réelles (Circulaire n° 91-24) ont été prises en compte ;
- ✓ Les garanties financières relatives à des créances classées ont fait l'objet d'une évaluation individuelle ;
- ✓ La valeur de ces garanties est retenue, dans la limite de la créance correspondante.

7. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :**7.1 Intérêts et revenus assimilés :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Produits sur opérations avec la clientèle	89 146 (i)	72 963	162 116
Produits sur opérations interbancaires	671	1 509	2 334
	<u>89 817</u>	<u>74 472</u>	<u>164 450</u>

- (i) Il s'agit des intérêts encaissés complétés des intérêts à recevoir et rattachés à l'exercice 2011 sur les crédits accordés à la clientèle. Ce solde est détaillé comme suit par nature de crédit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Revenus du portefeuille escompte	73 959	62 913	139 113
Revenus des comptes débiteurs	13 516	8 339	19 573
Commissions sur avals et cautions	1 226	1 248	2 463
Produits sur opérations de leasing	445	463	967
	<u>89 146</u>	<u>72 963</u>	<u>162 116</u>

7.2 Commissions :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Commissions sur comptes	3 814	3 539	7 118
Opérations guichet et opérations diverses	741	656	1 338
Opérations sur titres	2 461	2 538	4 862
Opérations avec l'étranger	1 691	1 789	3 690
Commissions sur moyens de paiement	3 318	2 921	6 306
Commissions de gestion	4 705	4 954	9 738
	<u>16 730</u>	<u>16 397</u>	<u>33 052</u>

7.3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Gains nets sur opérations de change	4 255	4 293	8 949
Gains nets sur titres de transaction	1 816	757	1 509
	<u>6 071</u>	<u>5 050</u>	<u>10 458</u>

7.4 Revenus du portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique englobe les dividendes et revenus assimilés encaissés sur le portefeuille des titres de participation et les intérêts relatifs aux obligations. Il s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Revenus des titres de participation	8 317	8 515	8 740
Revenus des obligations et portage	1 650	1 259	1 378
	<u>9 967</u>	<u>9 774</u>	<u>10 118</u>

Conformément aux normes comptables applicables en Tunisie, les plus values réalisées sur les titres d'investissement sont présentées dans la rubrique « dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement » et les intérêts courus sur les contrats de portage ont été intégrés au revenu du portefeuille d'investissement.

7.5 Intérêts encourus et charges assimilées :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	38 701	26 147	61 482
Charges sur emprunts et ressources spéciales	2 464	3 193	6 025
Charges sur opérations interbancaires	1 953	401	1 763
	<u>43 118</u>	<u>29 741</u>	<u>69 270</u>

7.6 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur actifs :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Dotation nettes aux provisions pour créances	10 000 (i)	3 500	33 110
provisions pour risque opérationnel et AED	-	1 000	624
Provisions pour congés payés	-	-	141
Provisions pour apurement des comptes	-	-	-
provisions pour prime d'intéressement	3 500 (ii)	6 600	5 570
Créances irrécouvrables passées par perte	54	2	162
Pertes diverses d'exploitation	-	-	310
Recouvrement sur créances radiées	<373>	<451 >	<1 006>
reprises de provisions sur risques et charges	-	<6>	<151>
	<u>13 181</u>	<u>10 645</u>	<u>38 760</u>

(i) il s'agit de la dotation nette des provisions affectées aux créances classées

(ii) C'est la dotation aux provisions constituée pour la couverture de la prime d'intéressement à régler en 2012.

7.7 Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement

Ce poste comprend les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation et du solde en plus ou moins values sur les titres d'investissements. Il est détaillé comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Dotations nettes aux provisions pour titres	-	-	<1361>
Moins value réalisée sur titres d'investissement	-	-	<1 438>
Plus values réalisées sur titres d'investissement	-	773	2 040
	<u>-</u>	<u>773</u>	<u><759></u>

8. NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**8.1 Produits d'exploitation encaissés**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Intérêts et revenus assimilés	89 817	74 472	164 450
Commissions en produits	16 730	16 398	33 052
Gain sur portefeuille titre commercial et autres produits financiers	6 071	5 050	10 458
Ajustement des comptes d'actif	<u><4 866></u>	<u>7</u>	<u>20</u>
	<u><u>107 752</u></u>	<u><u>95 927</u></u>	<u><u>207 980</u></u>

8.2 Charges d'exploitations décaissées

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Intérêts encourus et charges assimilées	<u><43 118></u>	<u>< 30 230 ></u>	<u><70 305></u>
Ajustement des comptes du passif	<u><1 841></u>	<u>< 105 ></u>	<u>4 199</u>
	<u><u><44 959></u></u>	<u><u>< 30 335 ></u></u>	<u><u><66 106></u></u>

8.3 Dividendes versés

Les dividendes à verser par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2011 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Juin 2011. Ils se sont élevés à 27 000 mille dinars pour une mise en paiement à partir du 01/07/2011.

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2011

*Messieurs les Actionnaires de la
Banque de Tunisie « BT »*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mai 2009 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94 -117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Banque de Tunisie pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2011 qui font apparaître un total bilan de 3.154.282 mille dinars et un bénéfice net de 37.937 mille dinars.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Banque de Tunisie, comprenant le bilan au 30 Juin 2011, l'état des engagements hors bilan ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour la période close à cette date, et des notes aux états financiers contenant notamment un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base d'un examen limité.

Nous avons effectué cet examen selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Par ailleurs, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences qu'implique une mission de certification, dont notamment l'examen des engagements et l'évaluation des risques et des provisions devant être constituées au titre des créances classées ou au titre d'autres actifs de la Banque.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la Banque de Tunisie arrêtés au 30 Juin 2011, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque, ainsi que la

performance financière et les flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 10 Août 2011

Les Commissaires Aux Comptes

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

FINOR

Fayçal DERBEL

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIARES

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS - SIMPAR -

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

La Société Immobilière et de Participations - SIMPAR - publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2011 accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes Mr. Raouf MENJOUR et Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2011 (Exprimé en Dinars)

Actifs	Montants au 30 Juin		Montant au 31 Décembre 2010
	2011	2010	
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs Immobilisés			
-Immobilisations incorporelles	22.409,610	20.403,859	22.406,407
Moins : Amortissements	(20.116,570)	(17.665,840)	(19.382,550)
	2.293,040	2.738,019	3.023,857
-Immobilisations corporelles	2.650.812,108	2.630.024,998	2.669.394,365
Moins : Amortissements	(1.092.586,530)	(1.104.253,526)	(1.074.164,931)
	1.558.225,578	1.525.771,472	1.595.229,434
-Titres de participations	8.338.239,958	8.338.236,958	8.338.239,958
Moins : Provisions	(444.977,201)	(344.955,013)	(411.611,461)
	7.893.262,757	7.993.281,945	7.926.628,497
-Autres immobilisations financières	142.825,000	156.965,000	118.625,000
Total des actifs immobilisés	9.596.606,375	9.678.756,436	9.643.506,788
Total des actifs non courants	9.596.606,375	9.678.756,436	9.643.506,788
ACTIFS COURANTS			
-Stocks	42.911.541,597	34.011.788,438	40.077.783,474
Moins : Provisions	(787.604,190)	(787.604,190)	(787.604,190)
	42.123.937,407	33.224.184,248	39.290.179,284
-Clients et comptes rattachés	1.639.135,822	1.741.409,072	1.065.889,422
Moins : Provisions	(127.302,322)	(127.302,322)	(127.302,322)
	1.511.833,500	1.614.106,750	938.587,100
-Autres actifs courants	3.776.683,121	2.337.462,353	4.184.489,085
-Placements et autres actifs financiers	2.394.934,600	2.471.436,600	2.471.436,600
Moins : Provisions	(9.938,375)	(9.214,825)	(9.612,144)
	2.384.996,225	2.462.221,775	2.461.824,456
-Liquidités et équivalents de liquidités	669.643,434	373.978,434	265.489,700
Total des actifs courants	50.467.093,687	40.011.953,560	47.140.569,625
Total des Actifs	60.063.700,062	49.690.709,996	56.784.076,413

Capitaux Propres & Passifs	Montants au 30 Juin		Montant au 31 Décembre 2010
	2011	2010	
CAPITAUX PROPRES			
-Capital social	4.000.000,000	3.500.000,000	4.000.000,000
- Réserves	11.431.491,185	10.061.461,168	9.544.736,313
-Autres capitaux propres	5.250.546,673	5.490.546,673	5.490.546,673
-Résultats reportés	4.300.111,830	4.244.951,745	4.244.951,745
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	24.982.149,688	23.296.959,586	23.280.234,731
- Résultat de l'exercice	1.687.249,618	1.972.528,507	2.830.160,085
Total des capitaux propres avant affectation	26.669.399,306	25.269.488,093	26.110.394,816
PASSIFS			
Passifs non courants			
- Emprunts	19.017.986,464	10.697.433,042	13.081.707,429
- Provisions	644.639,924	571.358,237	609.594,321
Total des passifs non courants	19.662.626,388	11.268.791,279	13.691.301,750
Passifs courants			
- Fournisseurs et comptes rattachés	4.771.003,539	3.608.338,071	3.768.966,512
- Autres passifs courants	8.801.156,282	8.009.984,879	11.407.717,638
-Concours bancaires et autres passifs financiers	159.514,547	1.534.107,674	1.805.695,697
Total des passifs courants	13.731.674,368	13.152.430,624	16.982.379,847
Total des passifs	33.394.300,756	24.421.221,903	30.673.681,597
Total des Capitaux Propres et des Passifs	60.063.700,062	49.690.709,996	56.784.076,413

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 30 JUIN 2011

(Exprimé en Dinars)

Désignations	Exercice clos le 30 Juin		Montant au 31 Décembre 2010
	2011	2010	
Produits d'Exploitation			
- Revenus	7.551.952,014	8.154.898,834	16.047.055,587
- Produits des participations	824.511,910	997.134,102	997.134,102
- Autres produits d'exploitation	52.515,855	61.522,720	98.305,140
Total des produits d'Exploitation	8.428.979,779	9.213.555,656	17.142.494,829
Charges d'Exploitation			
- Variation des stocks des produits finis et des encours	(2.833.758,123)	1.103.522,005	(4.962.473,031)
- Achats stockés terrains	856.731,550	(883.113,201)	4.661.252,559
- Achats d'études et de prestations de services	126.458,438	259.667,118	786.833,141
- Achats de matériel, équipements et travaux	6.546.233,548	4.944.526,029	9.774.141,733
- Charges de personnel	604.160,341	552.558,883	1.153.559,634
- Dotations aux amortissements et provisions	110.542,350	51.008,978	198.672,204
- Autres charges d'exploitation	386.782,528	481.897,937	839.045,444
Total des charges d'Exploitation	5.797.150,632	6.510.067,749	12.451.031,684
Résultat d'Exploitation	2.631.829,147	2.703.487,907	4.691.463,145
- Charges financières nettes	(749.097,849)	(540.929,698)	(1.280.477,665)
- Produits de placements	64.621,662	201.159,941	201.159,941
- Autres gains ordinaires	142.961,658	35.148,457	58.748,464
- Autres pertes ordinaires	-	-	(175.719,300)
Résultat des activités ordinaires avant impôt	2.090.314,618	2.398.866,607	3.495.174,585
Impôt sur les Bénéfices	403.065,000	426.338,100	665.014,500
Résultat des activités ordinaires après impôt	1.687.249,618	1.972.528,507	2.830.160,085
Résultat net de la période	1.687.249,618	1.972.528,507	2.830.160,085

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
AU 30 JUIN 2011
(Exprimé en Dinars)

Désignations	Montants au 30 Juin		Montants au 31 Décembre 2010
	2011	2010	
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat Net	1.687.249,618	1.972.528,507	2.830.160,085
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions	107.828,193	50.316,608	196.755,134
- Variation des :			
* Stocks	(2.833.758,123)	1.103.522,005	(4.962.473,031)
* Créances	(573.246,400)	(635.832,550)	39.687,100
* Autres actifs	469.237,964	770.457,098	(1.059.679,634)
* Fournisseurs et autres dettes	210.319,479	(958.139,594)	(381.828,071)
- Plus ou moins values de cession	(11.560,000)	(13.722,500)	(37.022,500)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(943.929,269)	2.289.129,574	(3.374.400,917)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
- Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations	(1.355,946)	(30.431,731)	(141.324,206)
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	11.560,000	15.260,000	38.560,000
- Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(26.000,000)	(10.000,000)	(10.003,000)

- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	16.870,000	259.554,708	281.004,708
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	1.074,054	234.382,977	168.237,502
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
- Dividendes et autres distributions	-	(1.214.855,250)	(1.221.216,500)
- Encaissements provenant des emprunts	6.249.334,138	2.756.721,726	12.994.532,772
- Remboursement d'emprunts	(3.252.898,911)	(6.109.986,137)	(10.975.111,869)
- Fonds social	(7.954,048)	(6.718,633)	(23.443,488)
- Avoirs des actionnaires	4.708,920	-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	2.993.190,099	(4.574.838,294)	774.760,915
Variation de trésorerie	2.050.334,884	(2.051.325,743)	(2.431.402,500)
Trésorerie au début de l'exercice	(1.540.205,997)	891.196,503	891.196,503
Trésorerie à la clôture de l'exercice	510.128,887	(1.160.129,240)	(1.540.205,997)

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 30 JUIN 2011**

I - REFERENTIEL COMPTABLE :

Les états financiers sont exprimés en Dinars Tunisiens et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables Tunisiennes en vigueur.

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les principes et méthodes comptables de base les plus pertinents, adoptés pour l'établissement des états financiers peuvent être résumés comme suit :

II. 1 : Immobilisations :

II.1.a : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût de revient T.T.C après déduction de la quote-part de T.V.A déductible conformément à la note commune n°19 de l'année 2000 et sont amorties sur trois ans.

II.1.b : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles de la SIMPAR sont enregistrées :

- à leur coût de revient T.T.C. pour celles acquises avant l'entrée en vigueur de la note commune n° 19/2000 (Mars 2000).
- à leur coût de revient T.T.C. après déduction de la quote-part de TVA déductible conformément à la note commune n°19 de l'année 2000 et sont amorties linéairement selon les taux suivants tels que fixés par le décret 2008-492 du 25 Février 2008.

Désignations	Taux
- Batiments Administratifs	5 %
- Batiments de rapport	2 %
- Matériel de transport	20 %
- Inst.Générales, Ag.et Aménag.des Constructions.....	10 %
- Inst.générales, Ag. et Aménag.divers	10 %
- Equipements de bureau.....	10 %
- Equipement informatique	15 %

Il est à noter que conformément à l'arrêté précité, les immobilisations dont la valeur d'acquisition est inférieure ou égale à 200 Dinars sont comptabilisées parmi les charges de l'exercice.

II. 2 : Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition.

A la fin de chaque exercice, ces titres sont évalués.

Une provision pour dépréciation des titres de participation est constatée en fin d'exercice lorsque la valeur mathématique ou le cours moyen boursier du mois de Décembre (pour les titres côtés en bourse) se situe en deçà de leur valeur historique.

Les plus-values constatées ne sont pas comptabilisées.

II. 3 : Stocks :

Les stocks sont valorisés en employant les méthodes suivantes :

a - Terrains à bâtir ou à lotir :

Les acquisitions des terrains à bâtir ou à lotir sont comptabilisées à leur prix d'acquisition augmentés des frais et des charges financières éventuellement supportés par ces acquisitions.

b - Travaux en cours :

Les travaux en cours afférents aux projets de promotion immobilière sont évalués à leur prix de revient à la date d'arrêté du bilan y compris les charges financières spécifiques supportées pour le financement de ces éléments, courues à la date de clôture.

c - Travaux terminés :

Les travaux terminés sont comptabilisés au prix de revient tel que déterminé par la comptabilité analytique.

II. 4 : **Provisions (pour réparation et maintenance)** :

Une provision est constituée annuellement pour couvrir les risques de réparation et maintenance au titre des projets construits.

Elle est calculée sur la base du chiffre d'affaires réalisé, relatif à chacun des projets achevés.

Son taux qui varie de 0,5 à 1 % du chiffre d'affaires est fixé en fonction des spécificités de chaque projet.

II. 5 : **Provisions pour congés payés** :

Les droits aux congés payés acquis et non consommés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les autres passifs courants "Personnel charges à payer".

II. 6 : **Revenus** :

Le chiffre d'affaires est constitué des cessions définitives matérialisées par des contrats signés et ayant donné lieu à la liquidation intégrale du prix en faveur de la SIMPAR et des cessions financées en partie par des crédits accordés par les organismes de financement habilités et dont l'accord de principe concernant la prise en charge partielle du financement par les organismes précités est formellement notifié.

Quant aux autres revenus, ils englobent les produits des participations ainsi que les loyers des immeubles de rapports et autres produits d'exploitation tels que les cotisations syndic, les tantièmes et autres.

III - INFORMATIONS AFFERENTES AUX ELEMENTS FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS :

1. **Notes sur le bilan :**

1. 1. : **Notes sur les Actifs :**

1. 1. 1 : ***Immobilisations incorporelles*** :

Le solde de ce compte s'élève à 2.293,040 Dinars après déduction des amortissements pour 20.116,570 Dinars.

1. 1. 2 : ***Immobilisations corporelles*** :

Le solde de ce compte s'élève à 1.558.225,578 Dinars et se détaille comme suit :

Désignations	Montants Bruts	Amortissements	Montants Nets
-Terrains	458.874,902	-	458.874,902
-Batiments Administratifs	365.936,630	195.067,196	170.869,434
-Batiments de rapport	1.047.981,631	262.432,862	785.548,769
-Matériel de transport	252.198,286	140.083,268	112.115,018
-Installations générales,Agenc et Amén.des constructions	355.462,172	355.462,172	-
-Installations générales,Agenc.et Aménag.divers	83.098,699	77.661,112	5.437,587
-Equipement de bureau	50.617,072	37.939,838	12.677,234
-Equipement informatique	36.642,716	23.940,082	12.702,634
TOTAUX	2.650.812,108	1.092.586,530	1.558.225,578

La variation négative de ce poste par rapport au 31 Décembre 2010 pour 37.003,856 Dinars est justifiée par les éléments suivants :

- Régularisation TVA	+ 8,850
- Acquisition d'immobilisations	+ 1.343,893
- Cession matériel de transport	- 19.935,000
- Dotations aux amortissements au 30 Juin 2011	- 38.356,599
- Annulation amortissement matériel de transport	+ 19.935,000
Variation nette	- 37.003,856

1. 1. 3 : ***Immobilisations Financières*** :

1.1.3. A/ Titres de participations :

Le solde de ce compte s'élève à 7.893.262,757 Dinars après réduction d'une provision pour dépréciation des titres de participations au 30 Juin 2011 pour 444.977,201 Dinars.

L'écart négatif de 33.365,740 Dinars entre les soldes au 30 Juin 2011 et au 31 Décembre 2010 est justifié par :

- Dotations aux provisions titres de participations	- 34.747,740
- Reprises sur provisions	+ 1.382,000
Ecart net	- 33.365,740

1.1.3. B/ Autres immobilisations financières :

Cette rubrique englobe les postes suivants :

Désignations	Montants
-Prêts au personnel	142.275,000
-Dépôts et cautionnements versés	550,000
TOTAL	142.825,000

L'écart positif de 24.200,000 Dinars entre les soldes arrêtés au 30 Juin 2011 et le 31 Décembre 2010 est justifié par :

- Prêts accordés au personnel en 2011	+ 26.000,000
- Remboursement des prêts en 2011	- 16.870,000
- Ajustements prêts et autres créances au personnel	+ 15.070,000
Ecart net	+ 24.200,000

1. 1. 4. : **Actifs courants** :

1.1.4. A/ Stocks :

Les stocks détenus par la SIMPAR à la date d'arrêté des états financiers sont détaillés comme suit :

Désignations	Montants bruts	Provisions	Montants nets
-Terrains à bâtir	10.496.205,532	105.769,314	10.390.436,218
-Travaux en cours	25.059.885,754	-	25.059.885,754
-Travaux terminés	7.355.450,311	681.834,876	6.673.615,435
TOTAL	42.911.541,597	787.604,190	42.123.937,407

1.1.4. B/ Clients et comptes rattachés :

Cette rubrique englobe les comptes suivants :

Désignations	Montants	Provisions	Montants
-Clients acquéreurs immeubles construits	1.370.362,500	127.302,322	1.243.060,178
-Clients effets à recevoir	268.773,322	-	268.773,322
TOTAL	1.639.135,822	127.302,322	1.511.833,500

1.1.4. C/ **Autres actifs courants** :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignations	Montants
-Entrepreneurs Avances et acomptes versés sur commandes	300.611,470
-Fournisseurs avances et acomptes versés sur commandes	11.445,524
-Architectes avances et acomptes versés sur commandes	-
-Bureaux d'études avances et acomptes versés sur commandes	1.282,884
-Personnel avances et acomptes	20.958,761
-Retenue à la source	2.714,819
-Acomptes provisionnels-	417.890,700
-Autres comptes débiteurs	331.456,401
-Produits à recevoir	118.903,100
-Charges constatées d'avance	2.483.165,477
-Prêts et autres créances financières courants	23.270,000
-TVA à reporter	64.983,985
TOTAL	3.776.683,121

1.1.4. D/ *Placements et autres actifs financiers* :

Le solde de cette rubrique est détaillé comme suit :

Désignations	Montants
-Actions	11.436,600
-Fonds gérés	2.383.498,000
-Provisions pour dépréciation des titres de placement	(9.938,375)
TOTAL	2.384.996,225

1.1.4. E/ *Liquidités et équivalents de liquidités* :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignations	Montants
-Chèques à encaisser	32.000,000
-Effets à l'encaissement	11.000,000
-BNA Nabeul	12.121,453
-B.H. Kheireddine Pacha	440.018,693
-BNA Sousse	12,611
-BNA Hilton projet SOUKRA	174.190,677
-Caisse	300,000
TOTAL	669.643,434

Les comptes courants bancaires ont fait l'objet d'un rapprochement mensuel.

Un inventaire physique de la caisse a été établi.

1. 2. : *Notes sur les capitaux propres et passifs* :1. 2. 1. : *Capitaux propres* :

1.2.1 A/ Réserves :

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	Montants
-Réserve légale	400.000,000
-Réserves extraordinaires	10.463.324,000
-Réserves pour fonds social	563.458,265
-Avoirs des actionnaires	4.708,920
TOTAL	11.431.491,185

La variation positive de cette rubrique par rapport à son solde au 31/12/2010 pour 1.886.754,872 Dinars s'explique par :

- Affectation aux réserves extraordinaires	+ 1.740.000,000
- Variation du fonds social	+ 92.045,952
- Affectation au réserve légale	+ 50.000,000
- Avoirs des actionnaires	+ 4.708,920
Ecart net	+ 1.886.754,872

1.2.1. B/ Autres capitaux propres :

Le solde de cette rubrique ainsi que la variation qu'elle a enregistrée sont détaillés comme suit :

Désignations	Montants au		Ecart
	30 Juin 2011	30 Juin 2010	
-Primes d'émission	3.000.000,000	3.000.000,000	-
-Réserves pour réinvestissements exonérés	2.220.000,000	2.460.000,000	(240.000,000)
-Autres compléments d'apport	30.546,673	30.546,673	-
TOTAL	5.250.546,673	5.490.546,673	(240.000,000)

1. 2. 2. : *Passifs* :

1.2.2. A/ Emprunts :

Le solde de cette rubrique est détaillé comme suit :

Désignations	Montants
-Emprunts non assortis de sûretés sur principal	18.000,000
-Emprunts non assortis de sûretés sur intérêts	124,155
-Emprunts assortis de sûretés sur principal	16.400.380,000
-Emprunts assortis de sûretés sur intérêts	1.769.734,949
-Cautionnements reçus	26.677,700
-Dépôts reçus pour lotissement	308.709,292
-Dépôts reçus pour enregistrement	451.559,179
-Dépôts reçus pour rédaction d'actes	10.520,000
-Dépôts reçus pour syndics	32.281,189
TOTAL	19.017.986,464

1.2.2. B/ Provisions :

Le montant des provisions pour réparation et maintenance au 30 Juin 2011 s'élève à 644.639,924 Dinars contre 609.594,321 Dinars au 31 Décembre 2010. Cette variation s'explique comme suit :

- Dotations de l'exercice	+ 37.759,760
- Charges couvertes par des provisions	- 2.714,157
Ecart	+ 35.045,603

1.2.2. C/ Fournisseurs et comptes rattachés :

Cette rubrique est détaillée comme suit :

Désignations	Montants
-Entrepreneurs	1.893.964,608
-Fournisseurs	237.054,784
-Architectes	41.185,537
-Bureaux d'études	64.969,620
-Entrepreneurs retenue de garantie	2.023.090,904
-Fournisseurs factures non parvenues	432.499,639
-Fournisseurs effets à payer	78.238,447
TOTAL	4.771.003,539

1.2.2. D/ Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique est détaillé comme suit :

Désignations	Montants
-Clients avances et acomptes reçus sur commandes	1.881.270,313
-Personnel rémunérations dues	50.785,732
-Personnel charges à payer	392.555,394
-Etat impôts et taxes retenues à la source	18.649,535
-Impôts sur les revenus retenus à la source	25.634,299
-Etat charges à payer	29.396,359
-Groupe	298.943,080
-Associés dividendes à payer	1.139.399,650
-Associés opérations faites en commun	(385.285,830)
-C N S S	19.881,310
-Régime complémentaire CNSS	2.749,631
-Assurance groupe	1.747,965
-CNRPS	306,079
-Organismes sociaux charges à payer	134.984,586
-Autres comptes créditeurs	95.854,949
-Prêts CNSS	948,849
-Etat impôts sur les bénéfices	403.065,000
-Prêts B.H	80,000
-Emprunts à moins d'un an non assortis de sûretés sur principal	208.000,000
-Emprunts à moins d'un an non assortis de sûretés sur intérêts	4.321,186
-Emprunts à moins d'un an assortis de sûretés sur principal	3.788.835,000
-Emprunts à moins d'un an assortis de sûretés sur intérêts	689.033,195
TOTAL	8.801.156,282

1.2.2. E/ Concours bancaires et autres passifs financiers :

Le solde de ce compte représente le solde créditeur BNA Avenue de Paris au 30 Juin 2011 pour 84.349,102 Dinars et le solde créditeur BNA Nord Hilton pour 75.165,445 Dinars.

Les comptes bancaires ont fait l'objet d'un rapprochement mensuel.

2 - Notes sur l'Etat de Résultat :

2.1. **Produits d'Exploitation :**2.1. A/ Revenus :

Le chiffre d'affaires réalisé par la SIMPAR au 30 Juin 2011 s'élève à 7.551.952,014 Dinars et provient en totalité de la vente de logements et commerces des projets achevés.

2.1. B/ Produits des participations :

Les produits des participations du premier semestre 2011 s'élèvent à 824.511,910 Dinars.

2.1. C/ Autres produits d'exploitation :

Ces produits sont détaillés comme suit :

Désignations	Montants
-Loyers magasins et bureaux	18.121,155
-Cotisations syndics	26.985,000
-Vente dossiers appel d'offres	4.040,000
-Frais de dossiers	3.369,700
Total	52.515,855

2.2. **Charges d'Exploitation :**2.2. A/ Variations des stocks, des produits finis et des encours :

Ce poste est ventilé comme suit :

Désignations	Montants
-Variations des stocks de terrains	(1.106.215,671)
-Variations des stocks travaux en cours	(7.206.247,452)
-Variations des stocks travaux terminés	5.478.705,000
Variation nette	(2.833.758,123)

2.2. B/ Achats stockés terrains :

Les achats terrains au cours du premier semestre 2011 s'élèvent à 856.731,550 Dinars représentant la restitution par l'AFH du lot ECH12 aux Jardins d'El Menzah.

2.2. C/ Achats d'études et de prestations de services :

Ce compte dont le solde s'élève au 30 Juin 2011 à 126.458,438 Dinars englobe l'ensemble des prestations fournies par les tiers en matière d'études techniques, architecturales et pilotage des projets de promotion immobilière.

2.2. D/ Achats de matériel, équipements et travaux :

Ce compte dont le solde au 30 Juin 2011 s'élève à 6.546.233,548 Dinars englobe l'ensemble des travaux et achats directs engagés au cours du premier semestre pour la réalisation des projets de promotion immobilière.

2.2. E/ Charges de personnel :

Ce compte est détaillé comme suit :

Désignations	Montants
-Appointements et compléments d'appointements	482.340,600
-Charges sociales légales	121.819,741
TOTAL	604.160,341

2.2. F/ Dotations aux amortissements et aux provisions :

Les dotations du premier semestre 2011 sont détaillées comme suit :

Désignations	Montants
-Dotations aux amortissements des immobilisations	39.090,619
- Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers	35.073,971
-Dotations aux provisions pour réparation et maintenance	37.759,760
-Reprises sur provisions pour dépréciation des éléments financiers	(1.382,000)
TOTAL	110.542,350

2.2. G/ Autres charges d'exploitation :

Ces charges dont le montant s'élève à 386.782,528 Dinars au 30 Juin 2011 sont détaillées comme suit :

Désignations	Montants
-Achats non stockés de matières et fournitures	46.717,621
-Services extérieurs	29.626,518
-Entretiens et réparations des immeubles construits	2.714,157
-Autres services extérieurs	151.421,133
-Charges diverses ordinaires	65.000,109
-Impôts, taxe et versements assimilés	28.699,487
-Droits d'enregistrement et de timbres achats stockés	65.317,660
-Reprises sur provisions pour risques et charges	(2.714,157)
TOTAL	386.782,528

2.3. **Résultat d'Exploitation** :2.3. A/ Charges financières nettes :

Ces charges sont détaillées comme suit :

Désignations	Montants
-Charges financières	39.127,285
-Charges financières des projets	710.046,868
-Produits financiers (autres que les produits de placements 64.621,662)	(76,304)
TOTAL	749.097,849

3 - **Notes sur l'état des flux de trésorerie** :3.1 - **Ajustements pour amortissements et provisions** :

Ces ajustements pour 107.828,193 Dinars sont détaillés comme suit :

-Provisions pour dépréciation des éléments financiers au 30 Juin 2011	35.073,971
-Provisions pour réparations et maintenance au 30 Juin 2011	37.759,760
-Dotations aux amortissements au 30 Juin 2011	39.090,619
	<hr/>
	111.924,350
-Reprises sur provisions pour risques	- 2.714,157
-Reprises sur provisions pour dépréciation éléments financiers	- 1.382,000
	<hr/>
TOTAL	107.828,193

3.2 - **Variation des autres actifs** :

La rubrique "autres actifs" affiche une variation négative de 469.237,964 Dinars. Cette variation provient de :

	30 Juin 2011	31 Décembre 2010	Variations
-Autres actifs courants :	3.776.683,121	4.184.489,085	(407.805,964)
- Placements et autres actifs financiers	2.384.996,225	2.461.824,456	(76.828,231)
			<hr/>
			(484.634,195)
*Provisions pour dépréciation titres de placements au 30 Juin 2011			326,231
*Ajustements prêts et autres créances financières courantes	23.270,000	38.340,000	15.070,000
Variation des autres actifs			<hr/>
			(469.237,964)

3.3 - Variation Fournisseurs et autres dettes :

La rubrique "Fournisseurs et autres dettes" affiche une variation positive de 210.319,479 Dinars. Cette variation provient de :

	30 Juin 2011	31 Décembre 2010	Variations
- Fournisseurs et comptes rattachés	4.771.003,539	3.768.966,512	1.002.037,027
- Autres passifs courant	8.801.156,282	11.407.717,638	<u>(2.606.561,356)</u>
			(1.604.524,329)
- Ajustements emprunts à moins d'un an	4.690.189,381	7.630.033,189	2.939.843,808
- Ajustements paiement dividendes 2011			<u>(1.125.000,000)</u>
			210.319,479

3.4 – Plus ou moins values de cession :

- Encaissements sur cessions immobilisations corporelles	+ 11.560,000
- Cessions immobilisations corporelles	- 19.935,000
- Annulations amortissements	+ 19.935,000
	<u>+ 11.560,000</u>

3.5 – Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations :

- Régularisation TVA	+ 12,053
- Acquisition immobilisations corporelles	+ 1.343,893
	<u>+ 1.355,946</u>

3.6 - Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières :

- Remboursement des prêts au personnel	16.870,000
--	------------

3.7 - Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières :

- Prêts accordés au personnel	26.000,000
-------------------------------	------------

3.8 - Encaissements provenant des emprunts :

-Emprunts:Principal	5.350.000,000
prise en charge intérêts	898.054,138
-Dépôts reçus pour rédactions d'actes	1.280,000
	<u>6.249.334,138</u>

3.9 – remboursements d'emprunts :

-Emprunts : Règlement principal divers crédits	2.503.205,000
Règlements intérêts	731.547,846
-Dépôts reçus pour lotissement	3.127,998
-Dépôts reçus pour enregistrements	8.963,407
-Dépôts reçus pour syndics	6.054,660
	<u>3.252.898,911</u>

3.10 - Fonds social :

- Au 30 Juin 2011	+ 563.458,265
- au 31 Décembre 2010	- 471.412,313
	<u>+ 92.045,952</u>
- Réajustements répartition bénéfice	- 100.000,000
	<u>-7.954,048</u>

**AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2011**

Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94 -117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la **Société Immobilière et de Participations « SIMPAR SA »** pour la période allant du premier Janvier au 30 Juin 2011.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la « **SIMPAR SA** », comprenant le bilan au 30 Juin 2011, l'état des résultat, ainsi que l'état des flux de trésorerie pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la Norme Internationale relative à « *l'examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité* ». Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des affaires financières et comptables de la société ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres procédures d'examen aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Par ailleurs, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences qu'implique une mission de certification.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la « **SIMPAR** » arrêtés au 30 Juin 2011, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre avis susmentionné, nous attirons votre attention que le pourcentage de détention de la BNA dans le capital de la « **SIMPAR** » est de 30,3%. Cette dernière détient à son tour 1,38% du capital de la BNA.

Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 466 de la loi n°2000-117 complétant le Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 3 Août 2011

Les Commissaires Aux Comptes

Moncef BOUSSANOUGA-ZAMMOURI
Managing Partner

Raouf MENJOUR

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

GSAudit&Advisory

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV SECURITY
ARRETEE AU 30/06/2011**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2011

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV SECURITY et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 30-06-2011 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Comme il ressort des états financiers, l'actif net de SICAV SECURITY est employé, à la date du 30-06-2011 à raison de 37,30% dans des liquidités ce qui est en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV.

En dehors de l'observation précitée, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30-06-2011, tels qu'annexés au présent avis.

Le commissaire aux comptes :
AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

**SICAV SECURITY
BILAN ARRETE au 30-06-2011
(exprimé en dinar Tunisien)**

		30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
ACTIF				
AC1 - Portefeuille titres		848 581	1 180 920	950 165
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1	248 595	563 786	306 324
Obligations et valeurs assimilées	3.2	599 986	617 134	643 841
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		504 038	319 920	308 208
Placements monétaires	3.4	270 827	311 176	301 210
Disponibilités		233 211	8 744	6 998
Total Actif		1 352 619	1 500 840	1 258 373
PASSIF				
PA1 - Opérateurs créditeurs		957	2 015	1 335
PA2 - Autres créditeurs divers		236	371	326
Total Passif		1 193	2 386	1 661
ACTIF NET				
CP1 - Capital	3.6	1 332 500	1 474 615	1 228 167
CP2 - Sommes distribuables		18 927	23 839	28 546
Sommes distribuables des exercices antérieurs		65	70	56
Sommes distribuables de l'exercice		18 862	23 769	28 490
Actif Net		1 351 427	1 498 454	1 256 713
Total Passif et Actif Net		1 352 619	1 500 840	1 258 373

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-04-2011 au 30-06-2011
(exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-04- 11 au 30-06- 11	Période du 01-01- 11 au 30-06- 11	Période du 01-04- 10 au 30-06- 10	Période du 01-01- 10 au 30-06- 10	Exercice clos le 31-12- 10	
PR1	Revenus du portefeuille titres	3.3	9 393	18 409	19 460	25 265	40 944
-	Dividendes		2 335	4 324	13 315	13 315	13 534
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 058	14 085	6 145	11 950	27 410
PR2	Revenus des placements monétaires	3.5	873	1 873	2 669	4 740	9 860
-	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		10 266	20 281	22 130	30 005	50 804
CH1	Charges de gestion des placements	3.7	-2 865	-5 810	-4 601	-8 159	-16 936
-	REVENUS NETS DES PLACEMENTS		7 401	14 471	17 529	21 846	33 868
CH2	Autres charges	3.8	-282	-600	-442	-764	-2 029
-	RESULTAT D'EXPLOITATION		7 120	13 872	17 087	21 081	31 838
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		5 119	4 991	2 554	2 688	-3 349
-	SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		12 239	18 862	19 641	23 769	28 490
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-5 119	-4 991	-2 554	-2 688	3 349
-	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		2 996	-52 881	33 428	40 494	-125 207
	Frais de négociation		-18	-174	0	0	-1 367
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		2 836	20 896	0	0	218 915
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		12 934	-18 286	50 514	61 575	124 180

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-04-2011 au 30-06-2011
(exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-04-11 au 30-06-11	Période du 01-01-11 au 30-06-11	Période du 01-04-10 au 30-06-10	Période du 01-01-10 au 30-06-10	Exercice clos le 31-12-10
AN1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations	12 934	-18 286	50 514	61 575	124 181
Résultat d'exploitation	7 120	13 872	17 087	21 081	31 838
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	2 996	-52 881	33 428	40 494	-125 207
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	2 836	20 896	0	0	218 915
Frais de négociation de titres	-18	-174	0	0	-1 367
AN2 - Distribution de dividendes	0	-23 163	-29 145	-29 145	-29 145
AN3 - Transactions sur le capital	368 163	136 164	224 670	247 967	-56 379
a / Souscriptions	371 968	456 990	1 039 035	1 307 605	1 766 826
Capital	378 394	462 234	998 497	1 255 805	1 672 362
Régularisation des sommes non distribuables	-11 601	-12 371	25 341	29 602	63 854
Régularisation des sommes distribuables	5 175	7 127	15 197	22 198	30 609
b / Rachats	-3 805	-320 826	-814 365	-1 059 638	-1 823 205
Capital	-3 931	-316 024	-779 165	-1 014 274	-1 707 938
Régularisation des sommes non distribuables	164,	2 653	-22 276	-26 114	-81 555
Régularisation des sommes distribuables	-38	-7 455	-12 924	-19 251	-33 713
Variation de l'actif net	381 097	94 714	246 039	280 397	38 656
AN4 - Actif net					
Début de période	970 330	1 256 713	1 252 414	1 218 057	1 218 057
Fin de période	1 351 427	1 351 427	1 498 454	1 498 454	1 256 713
AN5 - Nombre d'actions					
Début de période	61 851	75 970	79 775	78 313	78 313
Fin de période	84 963	84 963	94 220	94 220	75 970
Valeur liquidative	15,906	15,906	15,904	15,904	16,542
AN6 - Taux de rendement annualisé (%)	5,57%	-3,18%	14,65%	9,32%	8,73%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-06-2011

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-06-2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30-06-2011 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente, à leur valeur de marché.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 30-06-2011 un montant de 248 595 TND et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-06-2011	% de l'actif net
Premier marché	12 647	61 736	115 423	8,54%
ADWYA	4 804	11 137	24 486	1,81%
BT	2 300	5 521	24 815	1,84%
MAGASIN GENERAL	175	6 181	19 773	1,46%
SFBT	2 165	13 153	23 382	1,73%
TPR	300	897	1 439	0,11%
TPR DA	333	141	213	0,02%
Ennakel Automobile	2 000	21 400	16 616	1,23%
TELNET HOLDING	570	3 306	4 699	0,35%
Second marché	3 200	9 778	66 926	4,95%
MONOPRIX	1 600	6 519	43 966	3,25%
MONOPRIX DA	1 600	3 259	22 960	1,70%
Titres OPCVM	648	67 655	66 246	4,90%
CAP OBLIG SICAV	648	67 655	66 246	4,90%
Total	16 495	139 169	248 595	18,40%

3.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 30-06-2011 un montant de 599 986 TND et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-06-2011	% de l'actif net
ATTIJARI Leasing	1 000	100 000	101 893	7,54%
AIL 2008	1 000	60 000	62 342	4,61%
ATL 2009/3	600	48 000	48 987	3,62%
ATL2006/1	500	20 000	20 046	1,48%
CHO COMPANY 2009	600	60 000	61 340	4,54%
CIL 2008/1	500	30 000	31 308	2,32%
TL 2007-1	400	16 000	16 424	1,22%
UIB 2009/1	500	47 500	49 626	3,67%
HL 2010/1	1 300	104 000	104 155	7,71%
CIL 2010/1	1 000	100 000	103 866	7,69%
TOTAL	7 400	585 500	599 986	44,40%

3.3- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 9 393 TND pour la période allant du 01-04-2011 au 30-06-2011 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-04-2011 au 30-06-2011	Période du 01-04-2010 au 30-06-2010	Exercice clos le 31-12-2010
Revenus des actions (dividendes)	2 335	13 315	13 534
Revenus des obligations et valeurs assimilées	7 058	6 145	27 410
Total	9 393	19 460	40 944

3.4- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30-06-2011 à 270 827 TND et s'analysent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-06-2011	% de l'actif net
Placement à terme	270	270 000	270 827	20,04%
Total	270	270 000	270 827	20,04%

3.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 873 TND pour la période allant du 01-04-2011 au 30-06-2011 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du deuxième trimestre 2011 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-04-2011 au 30-06-2011	Période du 01-04-2010 au 30-06-2010	Exercice clos le 31-12-2010
Revenus des autres placements	873	2 669	9 860
Total	873	2 669	9 860

3.6- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 381 097 TND et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	368 840
Variation de la part Revenu	12 257
Variation de l'Actif Net	381 097

Les mouvements sur le capital au cours du deuxième trimestre 2011 se détaillent ainsi :

Capital au 01-04-2011

Montant:	999 912
Nombre de titres:	61 851
Nombre d'actionnaires :	72

Souscriptions réalisées

Montant:	378 394
Nombre de titres émis:	23 355
Nombre d'actionnaires nouveaux :	1

Rachats effectués

Montant:	3 931
Nombre de titres rachetés:	243
Nombre d'actionnaires sortant:	2

Capital au 30-06-2011

Montant:	1 374 376 *
Nombre de titres:	84 963
Nombre d'actionnaires :	71

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2011. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2011 au 30-06-2011).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit:

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	1 374 376
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur cession de titres	-52 881
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	20 896
Frais de négociation	-174
Régularisation des sommes non distribuables de la période	-9 718
Capital au 30-06-2011	1 332 500

3.7- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue par SICAV SECURITY. Le montant des charges de gestion de placements pour la période allant du 01-04-2011 au 30-06-2011 est de 2 865 TND.

3.8- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que la charge TCL.

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
ARRETEE AU 30/06/2011**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2011

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 14 avril 2010 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Investissement SICAV» pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 9.447.227, un actif net de D : 9.423.276 et un bénéfice de la période de D : 69.814.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Investissement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 30 Juin 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Investissement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les disponibilités et les dépôts à vue représentent à la clôture de la période, 26,96% de l'actif net de la société, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2011	Période du 01/01 au 30/06/2011	Période du 01/04 au 30/06/2010	Période du 01/01 au 30/06/2010	Année 2010
Revenus du portefeuille-titres	6	66 154,893	132 447,439	63 370,278	122 761,235	249 647,398
Revenus des obligations et valeurs assimilées		66 124,730	128 640,486	59 602,778	113 068,735	239 954,898
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		30,163	3 806,953	3 767,500	9 692,500	9 692,500
Revenus des placements monétaires	7	18 396,478	39 414,623	16 641,945	32 278,655	54 311,004
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		84 551,371	171 862,062	80 012,223	155 039,890	303 958,402
Charges de gestion des placements	10	(19 804,838)	(38 256,920)	(15 693,884)	(29 739,665)	(60 634,360)
REVENU NET DES PLACEMENTS		64 746,533	133 605,142	64 318,339	125 300,225	243 324,042
Autres charges	11	(2 415,380)	(4 683,207)	(2 064,775)	(4 141,729)	(7 887,811)
RESULTAT D'EXPLOITATION		62 331,153	128 921,935	62 253,564	121 158,496	235 436,231
Régularisation du résultat d'exploitation		852,006	4 061,434	(8 198,085)	(4 898,882)	62 216,835
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		63 183,159	132 983,369	54 055,479	116 259,614	297 653,066
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(852,006)	(4 061,434)	8 198,085	4 898,882	(62 216,835)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 666,527	(1 302,267)	2 106,122	(1 846,814)	1 787,831
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		5 816,057	9 763,873	(2 136,526)	417,010	2 404,927
RESULTAT DE LA PERIODE		69 813,737	137 383,541	62 223,160	119 728,692	239 628,989

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2011	Période du 01/01 au 30/06/2011	Période du 01/04 au 30/06/2010	Période du 01/01 au 30/06/2010	Année 2010
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	69 813,737	137 383,541	62 223,160	119 728,692	239 628,989
Résultat d'exploitation	62 331,153	128 921,935	62 253,564	121 158,496	235 436,231
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1 666,527	(1 302,267)	2 106,122	(1 846,814)	1 787,831
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	5 816,057	9 763,873	(2 136,526)	417,010	2 404,927
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(292 969,435)	(292 969,435)	(319 884,375)	(319 884,375)	(319 884,375)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	82 414,619	496 287,044	(313 204,025)	283 864,858	2 485 399,856
Souscriptions					
- Capital	4 525 574,464	7 440 154,852	6 490 428,390	11 196 897,819	18 522 257,268
- Régularisation des sommes non distribuables	2 556,731	3 516,573	83,896	1 054,176	1 459,773
- Régularisation des sommes distribuables	124 548,797	235 132,402	353 373,594	536 034,556	736 878,936
Rachats					
- Capital	(4 425 825,625)	(6 944 332,600)	(6 875 316,400)	(11 007 877,720)	(16 199 233,540)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 520,848)	(3 327,254)	(212,292)	(921,453)	(1 001,284)
- Régularisation des sommes distribuables	(141 918,900)	(235 856,929)	(281 561,213)	(441 322,520)	(574 961,297)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(140 741,079)	339 701,150	(570 865,240)	83 709,175	2 405 144,470
ACTIF NET					
En début de période	9 564 017,223	9 083 574,994	7 333 004,939	6 678 430,524	6 678 430,524
En fin de période	9 423 276,144	9 423 276,144	6 762 139,699	6 762 139,699	9 083 574,994
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	91 127	87 196	69 827	64 128	64 128
En fin de période	92 117	92 117	66 005	66 005	87 196
VALEUR LIQUIDATIVE	102,297	102,297	102,449	102,449	104,174
TAUX DE RENDEMENT	0,72%	1,48%	0,83%	1,67%	3,33%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2011

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE- TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2011, à D : 6.406.627,812, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2011	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		5 796 723,950	5 942 864,484	63,07%
<u>Obligations</u>				
Obligations AIL 2008 au taux de 6,5%	5000	300 000,000	311 710,685	3,31%
Obligations AIL 2010/1 au taux de 5,25%	500	40 000,000	40 385,574	0,43%
Obligations ATL 2008 au taux de 7%	5000	500 000,000	524 010,959	5,56%
Obligations Attijari Leasing SUB 2009 au taux de 5,5%	2450	245 000,000	249 636,877	2,65%
Obligations Attijari Leasing SUB 2009 au taux de TMM+1%	2000	200 000,000	203 852,651	2,16%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1000	93 330,000	94 710,201	1,01%
Obligations CIL 2008/1 au taux de 6,5%	1000	60 000,000	62 615,671	0,66%
Obligations CIL 2009/1 au taux de 5,5%	3500	279 999,950	291 678,707	3,10%
Obligations CIL 2009/3 au taux de 5,25%	1500	120 000,000	122 112,658	1,30%
Obligations CIL 2009/3 au taux de TMM+0,75%	1500	120 000,000	122 152,396	1,30%
Obligations TLG 2008/2 au taux de 6,5%	3000	180 000,000	185 539,069	1,97%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4700	411 250,000	419 043,028	4,45%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1500	139 995,000	141 616,551	1,50%
Obligations STB 2010/1 au taux de TMM+0,7%	1500	135 000,000	136 563,279	1,45%

Obligations TL 2009/1 au taux de 6,5%	1500	90 000,000	91 547,213	0,97%
Obligations TL 2009/2 au taux de 5,125%	1500	120 000,000	121 263,607	1,29%
Obligations TL 2011/1 au taux de TMM+0,7%	1000	100 000,000	100 249,521	1,06%
Obligations TL 2011/1 au taux de 5,75%	1000	100 000,000	100 263,934	1,06%
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3000	279 999,000	289 160,359	3,07%
Obligations U.I.B 2009/1 au taux de 5,25%	3000	270 000,000	280 842,904	2,98%
Obligations H.L 2009/1 au taux variable de TMM+1,5%	5000	400 000,000	417 537,666	4,43%
Obligations H.L 2009/2 au taux de 5,5%	1000	80 000,000	82 690,630	0,88%
Obligations H.L 2010/1 au taux de 5,25%	1500	120 000,000	120 179,016	1,28%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2000	200 000,000	204 306,569	2,17%
Obligations CHO 2009 au taux de TMM+1%	3000	300 000,000	306 699,196	3,25%
Obligations EL WIFEK LEASING 2010 au taux de TMM+0,775%	2000	200 000,000	204 051,095	2,17%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		712 150,000	718 444,468	7,62%
BTA 05-2022-6,9%	300	324 000,000	324 437,481	3,44%
BTA 03-2016-5,25%	400	388 150,000	394 006,987	4,18%
Titres des Organismes de Placement Collectif		461 309,759	463 763,328	4,92%
Actions SICAV				
TUNISO-EMIRATIE SICAV	7	723,127	709,954	0,01%
AMEN PREMIERE	1 005	104 227,369	103 058,730	1,09%
TUNISIE SICAV	2 619	356 359,263	359 994,644	3,82%
Total		6 258 033,709	6 406 627,812	67,99%

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2011 à D : 2.607.051,072 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 30/06/2011</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue		2 100 557,220	2 107 095,578	22,36%
AMEN BANK		2 100 557,220	2 107 095,578	22,36%
Certificat de dépôt	500 000	499 554,940	499 955,494	5,31%
AMEN BANK au 02/07/2011 (au taux de 4,01%)	500 000	499 554,940	499 955,494	5,31%
Total général		2 600 112,160	2 607 051,072	27,67%

NOTE 6 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 66.154,893 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2011, contre D : 63.370,278 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 2 2011	Trimestre 2 2010
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
- <i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	59 553,872	59 602,778
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA)	6 570,858	-
<u>Dividendes</u> <i>Revenus des Titres OPCVM</i>		
- des titres OPCVM	30,163	3 767,500
TOTAL	66 154,893	63 370,278

NOTE 7 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2011 à D : 18.396,478, contre D : 16.641,945 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2010 et représente le montant des intérêts courus sur les dépôts, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie, et se détaille comme suit :

	Trimestre 2 2011	Trimestre 2 2010
Intérêts des billets de trésorerie	-	12 392,468
Intérêts des dépôts à vue	6 508,125	1 713,718
Intérêts des certificats de dépôt	11 888,353	2 535,759
TOTAL	18 396,478	16 641,945

NOTE 8 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 30.06.2011 à D : 16.749,931 contre D : 18.723,840 au 30.06.2010 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>
Smart Asset Management	5 762,760	6 742,355
Maxula Bourse	8 644,140	10 113,533
Rémunération du dépositaire	2 343,031	1 867,952
Total	<u>16 749,931</u>	<u>18 723,840</u>

NOTE 9 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2011 à D : 7.200,749 contre D : 5.834,977 au 30.06.2010, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>
Redevance du CMF	816,471	729,258
Retenue à la source sur commissions	5 227,703	3 961,671
Autres	1 156,575	1 144,048
Total	<u>7 200,749</u>	<u>5 834,977</u>

NOTE 10 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2011 à D : 19.804,838 contre D : 15.693,884 pour la même période de l'exercice précédent, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>
Commission de gestion	6 770,335	5 381,215
Commission de distribution	10 155,503	8 071,823
Commission de dépôt	2 879,000	2 240,846
Total	<u>19 804,838</u>	<u>15 693,884</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.04 au 30.06.2011 à D : 2.415,380 contre D : 2.064,775 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>
Redevance du CMF	2 390,660	1 900,149
Commissions bancaires	24,720	116,500
Autres	-	48,126
Total	<u>2 415,380</u>	<u>2 064,775</u>

NOTE 12 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 30 Juin 2011, se détaillent comme suit

Capital au 31-12-2010

Montant	8 785 552,070
Nombre de titres	87 196
Nombre d'actionnaires	184

Souscriptions réalisées

Montant	7 440 154,852
Nombre de titres émis	73 843
Nombre d'actionnaires nouveaux	141

Rachats effectués

Montant	(6 944 332,600)
Nombre de titres rachetés	(68 922)
Nombre d'actionnaires sortants	(120)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	9 763,873
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 302,267)
Régularisation des sommes non distribuables	189,319

Capital au 30-06-2011

Montant	9 290 025,247
Nombre de titres	92 117
Nombre d'actionnaires	205